
Appel à la manifestation

Le projet de loi GAYSSOT qui circule depuis près de deux ans entre Assemblée Nationale et Sénat est en cours de bouclage définitif. Quelques points de désaccord subsistent. Bien sûr tous les députés et tous les sénateurs ne sont pas pour ce projet car trop répressif et pas assez éducatif, voire anti-constitutionnel. Si cette divergence d'opinion doit être une faille dans l'entente politique, notre rôle d'association est de l'exploiter.

C'est pourquoi un mot d'ordre national de la FFM67, appel à une manifestation de masse dans treize grandes villes de France. Strasbourg est l'une d'elles. Les villes et les départements voisins viendront en nombre nous apporter leur soutien. Le rendez-vous est fixé le

Samedi 03 avril 1999 à 14H00 sur le parking de la Meinau

Déménagement

L'activité de la Mutuelle des Motards ne cesse de se développer et avec elle la Fédé. Aussi pour le 6 avril 1999 la nouvelle adresse sera **59, avenue des Vosges 67000 STRASBOURG**

Editorial

Nous voici à plusieurs semaines du début de l'année et déjà de nombreux événements se sont produits à la Fédé.

Pour commencer un nouveau Comité. En effet le samedi 30 janvier 1999 s'est tenue l'Assemblée Générale de la FFM67 au château d'Angleterre.

Cette élection placée sous le signe de la continuité n'a donc pas provoqué de grand changement au sein du Comité. Seul et unique départ, celui de Eric BALDUCCI – Président – qui ne souhaitait pas se représenter pour cause professionnelle. Le Comité 99 se compose de la façon suivante :

1998	Noms	1999
Président	E.BALDUCCI	
Vice Président	J.P.PERCHAUD	Président
Secrétaire	C.WEISS	Vice Président
Secrétaire Adjoint	A.ENDERLE	Secrétaire
	V.BOISTEL	Secrétaire Adjointe
Trésorier	F.FISCHER	Trésorier
Trésorier Adjoint	P.OUVRARD	Trésorier Adjoint

Cette élection fut une consécration importante pour le Comité sortant et ce sur plusieurs plans.

Le premier est celui de la reconnaissance : l'année 98 ; lourde en prise de décisions, de travaux administratifs (pas toujours visibles) ont été appréciés par l'ensemble des membres.

Le deuxième est la rigueur de travail menée à l'intérieur de notre antenne. Les budgets et le soin apporté aux dossiers, notamment grâce à un organigramme, permet de rationaliser le temps, l'efficacité et la trésorerie.

Le troisième est la communication : grâce à la création du journal, mais surtout notre présence sur le terrain.

Mais cette réussite n'appartient pas qu'au Comité, elle est l'œuvre de toute une équipe de membres plus qu'actifs, et l'ensemble du Comité se joint à moi pour les remercier individuellement et collectivement.

JiPé

LOI GAYSSOT : POLITIQUEMENT INCORRECT

Malgré le temps froid et neigeux, la journée d'action nationale du 6 février a permis à des centaines de motards de manifester leur colère, signer une pétition, distribuer des tracts. Le bureau national de la FFMC a récolté quelques 95 000 signatures contre ce projet de loi dont 3 points sont, à nos yeux, répressifs et anti-constitutionnels. Et les autres usagers ? Sont-ils aveugles ? Ou sourds ? Les sénateurs ont donné leur aval, le 10 février, devant une représentation des plus timides vu l'absentéisme flagrant ce jour là.

Le dossier suit son chemin jusqu'à l'Assemblée Nationale où le 18 mars dernier il a été abrogé. Nos efforts en communication ne sont pas vains, puisque les médias nous ouvrent leurs micros (Patrick BORG sur RTL, reportages sur M 6 et France 3) et les journaux parlent de sécurité routière avec plus ou moins de justesse dans leur analyse. Depuis plusieurs mois, des rencontres constructives ont eu lieu avec le ministère des Transports et avec Madame Sécurité Routière : Madame Massin.

Nous continuerons à expliquer pourquoi nous sommes en colère mais la contagion devrait atteindre les automobilistes qui, jusque là, sont "immobilistes".

Un seul mot d'ordre : MANIFESTEZ !

Antoine E.

R.E.A.G.I.R.

Les beaux jours approchent... Les gamelles aussi !

Si les statistiques montrent une augmentation des sinistres en moto à partir du mois de mai jusqu'en août, les week-ends sont les journées noires de la semaine. Le découpage horaire fait apparaître une élévation du risque d'accident entre 15 heures et 18 heures.

Moto loisir, moto balade, certes, mais les motards les moins expérimentés sont les plus exposés : permis moto inférieur à 2 ans et une moyenne de moins de 5000 kilomètres parcourus par an. Le retour d'une balade alors tourner au drame et même les plus grands "rouleurs" parmi nous peuvent se laisser prendre au piège. Le refus de priorité d'un tiers est la cause la plus fréquente d'accidents. Méfiez-vous des carrefours, même si l'automobiliste est à l'arrêt.

En prenant quelques habitudes, l'accident peut être évité ou sans conséquences graves : un appel de phare préventif, ne pas dépasser sans visibilité suffisante, adapter sa vitesse, anticiper en regardant à quelques véhicules devant soi, vérifier que le conducteur voisin vous a vu...

Quelques règles fondamentales que nous avons tendance à oublier un peu en promenade.

Allez ! Bonne route !

Antoine E.

Présentation et orientation de l'AG 98

Les comptes : L'exposition des dépenses et des recettes est faite d'après un comparatif avec l'année 1997. Il en ressort un excédent d'exploitation grâce à notamment diverses subventions. Cet excédent se traduit par une réserve de trésorerie.

Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle réalisé par nos commissaires aux comptes. Aucune anomalie n'a été relevée, ils ont donc été approuvés à l'unanimité par les membres présents.

Les actions : Encore et toujours plus d'actions d'année en année. L'augmentation du nombre de membres ainsi que leur implication nous permettent de répondre à de nombreuses demandes, mais malheureusement pas à toutes (associations, communes, commissions préfectorales...)

Les dossiers : Là aussi, toujours plus de dossiers, mais aussi de plus en plus techniques (peut-être pour nous décourager de la part de nos interlocuteurs). La fédé bénéficie gracieusement des services d'une avocate locale.

IDSR - REAGIR : La fédé recherche des membres susceptibles de suivre ce programme afin de mieux comprendre et faire comprendre la spécificité du mode de déplacement qu'est la moto (prendre contact rapidement).

La communication : Depuis août 1998, la fédé travaille sur son propre journal "SANS TITRE" pour le numéro 0 puis "VERSION LIBRE" pour le numéro 1 et ceux à venir. Au cours de l'assemblée, la proposition de créer un site INTERNET a été faite. Quinze jours plus tard, le cahier des charges fût prêt et une adresse gratuite trouvée (FFMC67.www.fr) Des réunions décentralisées sont à l'étude. Le comité recherche des membres de Haguenau, Molsheim, Sélestat pour nous permettre de réaliser ces réunions dans de bonnes conditions. Un programme de convivialité (balade, restos, soirée-repas...) est également mis en place. D'autres projets restent dans les tiroirs pour cause de manque de temps. L'association vous appartient, elle vous attend !

JiPé

Calendrier 1999

Mars

6 & 7 : Salon de la moto - Wacken / Strasbourg

13 & 14 : Salon de la moto - Nancy

di 28 : Balade de printemps

Avril

sa 3 : Manifestation "GAYSSOT" - Strasbourg

10 & 11 : 24 heures du Mans

19 au 25 : Semaine Prévention Routière - Haguenau

Mai

8 & 9 : Course de côte de Barr
15 & 16 : Concentre Stosswihrer Rider's - Munster
22 au 24 : Assises Nationales FFMC / AMDM - Clermont Ferrand
23 : Grand Prix de France - Castellet

Courrier des lecteurs

Salut,

J'espère que vous êtes au courant de la loi GAYSSOT car elle a été adoptée au sénat.

Je vous rappelle : propriétaire payeur, la responsabilité pécuniaire de 600 / 10000F, poursuite financière basée sur la carte grise ou la délation, délit de grande vitesse et jusqu'à 25000F d'amende, 6 points, jusqu'à 3 mois de prison ferme, en gros.

Alors soit personne en a rien à foutre et la loi n'a plus qu'à paaser ou alors il sera peut être temps de se sortir le doigt du cul avant qu'il ne soit trop tard.

Ca ce n'est pas une fois que la loi sera passée qu'il faudra venir pleurer, à la FFMC, comme quoi vous n'avez plus de points et que vous avez vendu votre moto pour payer les amendes. Bien sûr, ça ne s'applique pas seulement aux motos mais aussi aux autos la sanction sera la même pour tout le monde à moins de connaître des personnes haut placées.

Ce n'est pas parce que vous avez votre carte de la FFMC que vous allez faire avancer les choses, tout ça manque un peu de mobilisatin !

Alors on se bouge le cul ou on vient juste aux manifs ?????

A bon entendeur!!!

Stéphane M.

Vendre sa moto

Lorsque vous vendez votre moto, il y a quelques formalités à remplir.

En premier lieu, la carte grise doit être barrée avec la mention : "vendue le", date du jour de la transaction et signature. Les cartes grises plus récentes, comportant un hologramme, doivent en plus être découpées au coin supérieur droit.

En second lieu, il faut établir un "certificat de cession", document spécifique délivré par la Préfecture. Ce dernier doit être empli et signé par les deux parties. Un exemplaire (double format A4) pour l'acquéreur et un exemplaire (format A4 volant) pour le vendeur. Ce dernier pourra ainsi justifier à la Préfecture de son domicile le transfert de propriété (en cas de contrôle radar par exemple) et à la compagnie d'assurances pour la suspension des garanties.

L'acquéreur devra s'occuper du transfert de propriété.

Attention, si la moto change de département, le vendeur doit fournir un "certificat de non gage" demandé préalablement à la Préfecture, valable un mois.

Alain J.

Ce 1er trimestre a bien démarré !

Le 15 février dernier, la FFMC 67, représentée par Jean Philippe PERCHAUD (notre président) et Michel (IDSR), a joué son rôle dans les locaux de Courséclair afin de sensibiliser les salariés de l'entreprise à la sécurité routière propre aux deux roues.

Huit coursiers ainsi que MADame MUHLMANN-WEILL (coordinatrice Sécurité Routière de la Préfecture du Bas-Rhin) étaient présents. Notre cours théorique a duré deux heures, trois axes principaux ont été étudiés : l'équipement corporel, l'entretien des cyclomoteurs et la

bonne analyse de l'environnement.

Cinq jours plus tard, le 20 février, notre soirée-repas, organisée au Resto "Le vieux Schilik" à Schiltigheim, nous a rassemblés pour une bonne bouffe ! Notre cuisinier prestige, Claude, a su nous mijoter, au choix, une bonne choucroute garnie ou un bon rosbiff, le tout bien de chez nous évidemment !!! L'ambiance fut à son comble : nous étions bien plus nombreux que prévu (50 personnes au lieu de 30 prévues au départ !) ... Fort heureusement, tout le monde a été accepté et l'ambiance fut d'autant plus chaleureuse bien qu'au regret de certains, certaines ne se soient donc malheureusement pas retrouvées sur leurs genoux... LA soirée a pris fin vers 1h30 du mat' avec la surprise du chef : le biscuit au chocolat façon "side-car"... Celui de notre Claude bien sûr ! Encore un grand bravo d'ailleurs et bis, bis, bis !!!

Enfin, la "der des der", toute fraîche des 6 et 7 mars dernier : le salon de la moto 99 au parc des expos de Strasbourg....

VERO

Les perles de l'assurance

Je suivais la voiture qui me précédait qui après que je l'ai dépassée, m'a suivie. C'est alors qu'elle m'a choquée en plein derrière et m'a forcée par la de choquer moi aussi le derrière de celle qui était devant.

Il me semble que ma petite affaire va bouger au printemps, ce dont je serais heureux.

Dans un virage à gravillons, mon derrière a chassé dans une bouche de pompier.

Tendez l'autre joue !

Non content de transformer les usagers de la route en taulards potentiels, notre cher ministre des Transports vient de proposer au gouvernement l'instauration d'une "taxe annuelle de contribution à la sécurité routière", plus communément appelée "attrape couillons", applicable à tout titulaire d'une carte grise, d'une valeur forfaitaire annoncée de l'ordre de 150 francs. Le but avoué de ce nouvel impôt (dans un soucis constant d'égalité devant la loi) est d'uniformiser les contrôles de vitesse en dotant les départements les moins riches d'un appareillage moderne (comprendre : MESTA 208 dans toutes les brigades).

La FFMC a de beaux jours devant elle.

Olivier K.